



DÉFENSE



## **CAPC des adjoints administratifs**

*Séance du 03 NOVEMBRE 2016*

### **DÉCLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs

Nous souhaitons attirer votre attention sur le problème de l'assiette de calcul des taux promus-promouvables. En effet, nous avons, pour celles et ceux d'entre nous qui siégeons en CAPL, été désagréablement surpris de voir que sur le tableau des taux PRO/PRO établis par la DGAFP nous avons un écart conséquent de postes attribués par grade et l'application stricte du taux au nombre de conditionnants (exemple pour la CAPL du CMG de Toulon cela fait un écart de 13 postes pour les 3 grades). Les taux annoncés de 25, 18 et 20 % pour AA1, AAP2 et AAP1 sont en réalité de 21, 16 et 17%. La circulaire du 27 décembre 2012 de la DGAFP indique que les détachements sortants ne sont pas pris en compte dans le ministère d'origine pour éviter les doubles comptes. Or cette même circulaire précise exactement le contraire en confirmant que les agents peuvent quand même bénéficier d'avancement au titre de ce ministère sortant et dans les faits il est prouvé qu'ils en bénéficient (ex agents de la gendarmerie qui avancent à l'Intérieur et à la Défense donc double compte). Nos fédérations feront remonter ce problème auprès de la DGAFP car le nombre d'agents détachés de la Gendarmerie est conséquent et impacte les autres employeurs du ministère.

La dématérialisation mise en place au titre de la campagne d'avancement 2016 laisse apparaître des disparités inadmissibles entre les CMG/SPAC qui ne bénéficient pas de conditions de travail identiques.

Concernant l'ordre du jour des CAPL au vu de la charge de travail dû à la taille de la population concernée, nous souhaitons une CAPL consacrée uniquement à l'avancement.

En terme de dialogue social, le compte n'y est pas, des efforts restent à faire concernant les substitutions (dont celles des ajournés qui sont refusées systématiquement), les mentions très appuyées et les classements par établissement. Même si une évolution a été constatée dans ce sens lors de certaines CAPL, nous voulons une généralisation pour l'ensemble des CMG. Nous en profitons pour dénoncer les règles de gestion qui sont trop restrictives au cours des CAPL (à titre d'exemple les primo-conditionnants...).

Dans le cadre du parcours professionnel, il est impératif d'appliquer pour les agents de catégorie C la réglementation en vigueur concernant la mise en place d'examens professionnels pour le changement de corps (AA vers SA).

Merci de votre attention.

*Fait à Paris, le 03 novembre 2016.*

**Les élus CFDT/CFTC - FO - UNSA – CGT**  
*Commissaires à la CAPC des adjoints administratifs*